



SOMMAIRE

N° 08
Octobre
2005

Edito du Maire

Vie Municipale

- ✓ Les méfaits de l'été
- ✓ Savoy-Grains augmente sa surface de stockage
- ✓ Effondrement route de la Maison Blanche
- ✓ Jura Mont-Blanc s'agrandit
- ✓ Cimetière du Chef-Lieu
- ✓ Le chalet de l'école maternelle
- ✓ Un nouveau préau
- ✓ Extraits des Procès Verbaux
- ✓ Personnel communal
- ✓ Pot de rentrée
- ✓ A.P.E. de Viry
- ✓ Le vélo c'est bien...

Vie locale

- ✓ Multi Accueil Intercommunal
- ✓ MAPAD
- ✓ Inauguration du CTM
- ✓ Week-end de la Vogue

Vie intercommunale

- ✓ Jumelage : 15 ans déjà
- ✓ Circulation
- ✓ Assistante maternelle

Vie pratique

- ✓ Travaux de voirie
- ✓ Certificats d'hérédité
- ✓ Un litige à régler...
- ✓ Liste électorale politique
- ✓ Recensement Service National

Vie associative

- ✓ Les pompiers au Sri Lanka
- ✓ Veigy 2005
- ✓ Bibliothèque Viry Lire
- ✓ Le foot féminin
- ✓ ADMR Viry-Vuache

Numéros utiles

Prochains rendez-vous





« Incivilités », « comportements délinquants », on croyait ces faits l'apanage des villes, et par conséquent nos campagnes épargnées.

Malheureusement, nos villages si paisibles, n'échappent pas à ce phénomène, au « mal-être » de jeunes ados (filles et garçons) qui ont perdu une partie de leurs repères dans une société de plus en plus égoïste et dans laquelle trop de parents « démissionnent » et n'assument plus leurs responsabilités .

C'est le triste constat de l'été que font les Maires de notre canton, et notre Commune n'échappe pas à la règle.

D'abord sur le chantier de Malagny, où nos feux alternatifs tricolores qui régulaient le trafic sur une seule voie ont été, à deux reprises, détruits et les barrières de sécurité jetées dans le ravin.

Un acte très grave qui aurait pu avoir de très lourdes conséquences s'il avait causé un accident à un automobiliste. Aussi au nom de la Commune, j'ai porté plainte et une enquête de gendarmerie est en cours.

Ensuite, bataille de fleurs autour du bassin de Malagny, avec des fleurs arrachées dans les jardinières qui ornent les lieux. Dans ce cas, nous avons recherché les « coupables », qui ont été rapidement identifiés.

Autre constat, celui-ci plus général : tags, graffitis, inscriptions néonazis sur nos panneaux d'information et de signalisation, constitution de groupes au pied d'immeubles où nous percevons des échanges de drogue, ou sur la voie publique; ils font comme ils disent « du sitting », ou du « rodéo en scooter », dérangeant la population locale fort tard dans la nuit et se mettant eux-même en danger.

Devant ces faits, la municipalité a décidé de s'attacher les services d'une société de gardiennage pendant la période estivale.

Cette décision a certes porté ses fruits, mais ne solutionne pas le fond du problème.

Je voudrais rappeler que dans le cadre de sa politique, le Conseil Municipal, conscient de ce besoin, a mis en place en partenariat avec le Conseil Général de Haute-Savoie et la Caisse d'Allocations Familiales, un contrat « Temps Libre » , qui prévoit en particulier des activités qui s'adressent aux jeunes de 3 à 16 ans de notre Commune, pendant justement le temps libre scolaire, mercredis et vacances, au travers d'un centre de loisir.

C'est une bonne continuité de la scolarité dans des activités ludiques et de loisirs, sous la responsabilité de la MJC de Viry et auprès de laquelle vous pouvez inscrire vos enfants.

En conclusion, je dirai à nos jeunes ados : Nous sommes surpris de votre attitude, parce que quand on vous rencontre, un par un , vous êtes généralement aimables et polis.

Alors pourquoi tant de violence quand vous êtes en bande, en particulier contre les biens publics ? **Sachez rester vous-même !**

Aux parents, leur rappeler simplement qu'ils sont responsables de leurs enfants, et que cette responsabilité, ils ne peuvent la reporter sur personne, ni la Mairie, ni l'Ecole, ni les Services Sociaux.

Sachez que ces « incivilités », ou « comportements délinquants » peuvent conduire à la grande délinquance et par conséquence, à l'irréparable.

Alors ne fermez pas les yeux, vous devez réagir, c'est l'avenir de vos enfants qui en dépend.

Le Maire, Jean-Pierre BUET

Les méfaits de l'été !!!



Les panneaux d'affichage et panneaux routiers sont régulièrement dégradés par des signes qui ne sont pas tolérables.



Fontaine de Malagny. Quoi de plus amusant que de saccager le travail effectué par les jardiniers de la commune en se battant à coup de fleurs.

L'ensemble de ces détériorations et incivilités qui ont eu lieu tout au long de l'été nous ont obligé à avoir recours à une société privée de gardiennage. Elle sillonnait trois fois par semaine les différents villages.

Coût de l'opération pour trois mois : 5400 €TTC

Une incivilité qui aurait pu provoquer un grave accident. Les barrières sécurisant l'effondrement de la route Malagny-Humilly ont été intentionnellement jetées dans le lit du ruisseau de La Laire.

Les panneaux de signalisation ont subi le même sort trois fois de suite. Une «bêtise» qui pourrait se retrouver devant un tribunal pénal. L'affaire est dans les mains de la gendarmerie.



Ecole maternelle souillée chaque semaine par des squatteurs du week end.

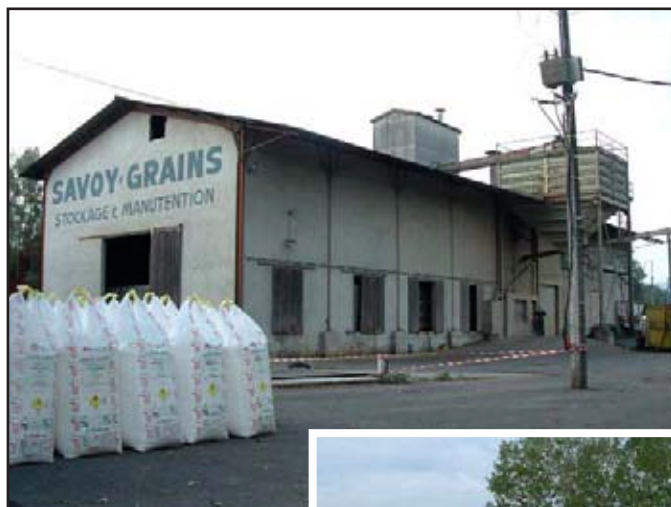
La réparation des différentes dégradations s'élève à ce jour pour les mois de juillet et août à 2500 €

Total : 7900 € qui aurait pu être utilisé à meilleur escient.

Signe du laissez-faire de jeunes peu encadrés.

Savoy-Grains augmente sa surface de stockage

Avec ses 50 ans passés au centre de Viry et son développement important ces 10 dernières années, l'entreprise Savoy-Grains a décidé pour un meilleur service à la clientèle, de recentrer ses activités en zone industrielle, en acquérant l'ancien bâtiment technique communal à proximité de son silo à céréales.



En 1997 son fondateur, Monsieur Henry CHEVALIER transmet l'entreprise à deux nouveaux actionnaires :

La GAIC professionnelle de la meunerie et l'aliment du bétail en Rhône Alpes ainsi qu'au Cercle des Agriculteurs de Genève, acteur important sur le marché suisse des céréales.

La collaboration de ces deux professionnels permet à Savoy-Grains de faire bénéficier l'agriculture régionale d'un savoir faire (contrat de production, traçabilité, présence sur les marchés étrangers) et de maintenir une concurrence dynamique sur le secteur.



Vente de l'ancien dépôt communal à l'entreprise Savoy-Grains

Effondrement Route de la Maison Blanche



Une portion de la route de la Maison Blanche entre les villages de Malagny – Humilly, s'est effondrée au mois d'avril dernier.

Le dénivelé important entre la chaussée et le lit du ruisseau a généré des travaux de confortement très spécifiques. Ils ont nécessité l'intervention d'un maître d'œuvre géologue (Cabinet BIART) et d'une entreprise spécialisée «ISR injectobohr». L'entreprise BESSON avait préalablement effectué des travaux d'amélioration des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement. Une barrière de protection terminera la sécurisation du secteur.

Coût total de l'opération 90 000 €TTC

Jura Mont-Blanc s'agrandit ...

L'entreprise JURA MONT-BLANC, installée depuis 1985 dans la zone, a décidé de s'agrandir : elle va se doter d'une unité de production d'aliment pour bétail (production de 25 000 tonnes/an) et de nouveaux bureaux, rappelons que son siège social est à Viry.

Le coût de l'opération est de plus de 3 millions d'euros pour l'unité de production, qui fonctionnera en janvier 2006, et de 500 000 euros pour les bureaux, qui seront opérationnels en novembre 2005. Les entreprises de construction ayant été choisies dans un environnement proche.



L'unité de production



Les bureaux



Un petit rappel :

Jura Mont-blanc est une société coopérative agricole ayant pour objet la collecte des céréales et l'approvisionnement des exploitations agricoles.

Ses trois grandes activités sont :

- ⇒ L'activité collecte, transformation et commercialisation de 42 000 tonnes par an.
- ⇒ L'activité approvisionnement agricole avec plus de 55 % en alimentation animale.
- ⇒ L'activité magasin tournée vers le Grand Public (Gamm Vert), dans le cadre de sa filiale l'EURL Jura Mont-Blanc

L'entreprise se compose de 120 personnes dont 28 sont salariées sur la commune de Viry.



Cimetière du Chef-Lieu

Deux cyprès ont dû être abattus pour des raisons de sécurité. De nombreuses branches étaient déjà sèches, et menaçaient de tomber sur les tombes.

Les deux cyprès de l'entrée ont pu être conservés après une taille sévère.

Le chalet de l'école maternelle

L'école maternelle remercie la commune pour l'achat et l'installation, durant les vacances d'été, du chalet. Il accueille tout le matériel de jardinage ainsi que les jeux extérieurs. Cela a permis de libérer la salle de motricité et laisse donc plus de place pour les enfants.



Un nouveau préau

Pour une meilleure répartition des élèves pendant les récréations, la commune en partenariat avec les enseignants a décidé d'équiper la cour arrière d'un préau.

Ces travaux se dérouleront courant de l'automne.

L'architecture de cette construction sera simple et sobre : charpente en lamellé collé et bardage en pin traité classe3, d'une surface d'environ 90m².

L'abri sera accolé au bâtiment pour une utilisation optimale.

Coût de l'opération : 35 600 € TTC



Extraits des Procès Verbaux...

03/05/2005

REVISION P.L.U.

AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT

Le conseil municipal répond aux observations émises par les différentes personnes publiques consultées dans le cadre du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

ZAC DU CENTRE

PRÉCISIONS SUR LE DOSSIER DE CRÉATION MODIFICATIF

L'exclusion de l'îlot « Degournay » du périmètre de la ZAC est motivée par deux considérations : conserver au maximum le bâti existant et préserver les activités économiques présentes dans ce secteur.

S.D.I.S. 74

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Le centre d'incendie de secours de VIRY occupe depuis le 1er mai 2005 deux bâtiments communaux (rue Villa Mary, et ZAC des Grands Champs Sud). Une convention a donc été signée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Hte-Savoie.

A.D.M.R.

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT

La participation financière communale s'élève à 1,68 € par heure de travail réalisée.

A.P.E. DE VIRY

SUBVENTION TRANSPORT

Concernant les sorties piscine à PERLY des élèves de l'école primaire, la commune prend en charge le transport à hauteur de 67 € par séance.

A.P.E. DE MALAGNY

DEMANDE DE SUBVENTION

La commune accorde à l'A.P.E. de MALAGNY, une subvention de 400 € pour l'organisation de leur soirée « d'automne ».

ASSOCIATION « PAGES OUVERTES »

DEMANDE DE SUBVENTION

La commune accorde à l'Association Pages Ouvertes, une subvention de 75 €.

ENERGIE ENVIRONNEMENT 74

DEMANDE DE SUBVENTION

La commune adhère à cette association pour une cotisation annuelle de 150 €. Elle assure diverses missions d'accompagnement et d'aide à la décision en faveur du développement durable auprès des collectivités locales.

14 / 06/ 2005

MICROBIB

CONTRAT DE MAINTENANCE

Le coût annuel de la maintenance et des mises à jour du logiciel de la Bibliothèque s'élève à 190 € hors T.V.A.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VIRY

DEMANDE DE SUBVENTION

Suite au raz de marée qui a touché l'Asie du Sud le 26 décembre 2004, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de VIRY s'est engagée dans une action humanitaire au Sri Lanka.

La commune verse 1000 € pour soutenir leur action.

VOLLEY CLUB DE VIRY

DEMANDE DE SUBVENTION

La commune verse 600 € au Volley Club de VIRY, au titre des années 2004 et 2005.

ECURIES DE GERMAGNY – CONCOURS HIPPIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION

La commune verse une subvention de 150 € aux Ecuries de Germagny pour leur concours hippique.

12/07/2005

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VIRY-LIRE

L'avenant modifie le domaine de compétences de l'Association Viry-Lire pour permettre à la bibliothèque dont elle a la gestion, d'adhérer au contrat de développement Rhône Alpes, dont une des actions est la mise en réseau des bibliothèques.



Arrivées

Bernadette Denale

remplace depuis le 1^{er} septembre 2005, Laure Vieux, partie par mutation à la commune de Reignier. Elle effectue l'entretien des locaux de la mairie, et le service cantine.



Fabienne Boulanger a pris ses fonctions au sein de la commune le 1^{er} septembre 2005. Elle travaille auprès des enfants : école maternelle, cantine et périscolaire de Malagny.

Pot de rentrée

Comme à l'habitude, Gilles Décarre, Adjoint aux Affaires Scolaires, a accueilli les enseignants des trois écoles de Viry, les représentants des parents d'élèves, et le personnel communal afin de faire connaissance avec les nouveaux arrivants chargés du secteur scolaire.

Marie Jo Roturier, Directrice de la MJC et Marie Luce Michaille, directrice du Multi-accueil Crèche, Halte garderie, ont également été conviées au verre de l'amitié, ces structures travaillant étroitement avec les écoles.

Les effectifs scolaires de cette rentrée 2005 se répartissent de la façon suivante :



ÉCOLE PRIMAIRE DU CHEF-LIEU :

- 7 classes,
- 170 élèves
- Mme MARMILLOUD CP
- Mme POLLET-VILLARD CP/CE1
- Mme CATRY CE1
- Mme CARLOS CE1/CE2
- Mme MABUT (Directrice) CE2
- Mme FROMAGET CM1
- M. RABUFFETTI CM2

ÉCOLE MATERNELLE :

- 5 classes
- 130 élèves
- Mme LEFORT (Directrice) PS
- Mme HEYRAUD PS/MS
- Mme CONS MS/GS
- Mme DUPONT MS/GS
- Mme TRUCHET –
- Mme DE CARO MS/GS

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALAGNY :

- 2 classes
- 47 élèves
- Mme LEGRAND (Directrice) CP et CE1
- Mme VILLIBORD CE2, CM1 et CM2

Soit 347 élèves pour 14 classes

Pour mémoire : 337 élèves en septembre 2004 et 284 en septembre 2000

L'Association des parents d'élèves de Viry

Comme chaque année, l'Association des Parents d'Elèves de Viry s'est réunie pour élire une nouvelle équipe. Cette année 13 membres vont se mobiliser pour organiser différentes manifestations afin de faire des bénéfices qui seront versés aux 2 écoles pour permettre aux enfants de réaliser des sorties, de participer à des spectacles... Nous comptons sur votre présence lors des manifestations et vous invitons à venir rejoindre notre joyeuse équipe.



V. LENNE, F. TURPIN, L. GUERNE, T. BOULANGER
F. BOULANGER, L. ROUILLON, A. TURPIN, W. CHAILLARD
M. VILPERT, V. LACHAL

Voici les dates de nos manifestations :

- repas de fin d'année à Feigères..... **19/11/2005**
- carnaval **01/04/2006**
- vide grenier..... **14/05/2006**
- fête des écoles..... **24/06/2006**

Nous vous remercions par avance pour votre participation aux différentes manifestations, et souhaitons à tous les enfants une très bonne année scolaire.

L'équipe de l'APE

Le vélo c'est bien, le faire en toute sécurité c'est encore mieux,

Les enfants de l'école de Malagny utilisent beaucoup le vélo pour se rendre à l'école. Il nous a semblé important devant le comportement de certains automobilistes, et devant parfois l'insouciance des enfants, de redire les règles de sécurité qui sont nécessaires lorsque l'on se déplace en vélo.

Et en fait, quoi de plus pédagogique qu'une démonstration «pour de vrai» comme disent les enfants. Dans cet esprit, Olivier Gauthier, policier municipal, a accompagné jeudi 22 septembre, un groupe de cyclistes, enfants et mamans, sur le chemin école-domicile. Explications, démonstrations, qui resteront plus présentes dans l'esprit de tous, qu'un beau discours.



Le départ – Ecole de Malagny – les conseils d'Olivier Gauthier



Cheminement à la queue leu leu ...

Arrivée à Veigy
Bon la prochaine fois «les mamans», il faudra mettre un casque !





MULTI ACCUEIL INTERCOMMUNAL

Pour les enfants de 0 à 3 ans

«Au pays des P'tits Pious»

157, rue des Prés Bois

Immeuble les Capucines

74580 VIRY

Tél : 04.50.04.76.84

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, elle s'adresse aux familles qui habitent sur le territoire du Syndicat Intercommunal (SIVU) qui regroupe les communes suivantes :

Chênex – Feigères – Jonzier Epagny – Présilly – Valleiry – Vers et Viry.

FERMETURES ANNUELLES

- Vacances de Noël du 23 décembre au lundi 2 janvier 2006 inclus
- Vacances de printemps du 24 avril au 28 avril 2006 inclus
- Vacances d'été du 31 juillet au 18 août 2006 inclus.

Ainsi que tous les jours fériés français.

SON FONCTIONNEMENT

Elle accueille les enfants de 0 – 3 ans et à titre exceptionnel les enfants de 3 – 4 ans.

Elle est agréée pour 25 places, et regroupe deux modes de garde.

- Accueil régulier de type «crèche», pour les enfants dont les deux parents travaillent
- Accueil type «halte garderie», une ½ journée par semaine ou plus selon les disponibilités de la structure, ainsi que pour l'accueil occasionnel et d'urgence.

64 enfants sont inscrits (37 grands, 18 moyens, 9 bébés) répartis de la façon suivante : 39 enfants en mode «crèche» et 25 enfants en mode «halte garderie».

PRÉ-INSCRIPTION

Les dossiers doivent être retirés au Multi-Accueil aux jours et heures des permanences :

- Mardi de 8h à 11h
- Jeudi de 15h à 18 h

La commission d'admission se réunit 2 fois par an au mois de mars, et au mois de juin. Un rendez-vous sera pris avec les familles retenues pour la constitution du dossier.

Obligation est faite par les directives de la Caisse d'Allocations Familiales d'établir un contrat mensualisé, et d'appliquer le taux d'effort financier proportionnel aux revenus des familles.

LE PERSONNEL

La directrice Mademoiselle **Marielka Verot**, ayant quitté ses fonctions fin juillet, nous avons accueilli Madame **Marie-Luce Michaille** Educatrice de jeunes enfants et responsable du Multi Accueil.

Avec elle, travaille une équipe de personnel qualifié :

- Auxiliaires de puériculture
- Infirmière
- Agent d'animation

Pour le bonheur des petits, une cuisinière est attachée à l'établissement et participe au projet pédagogique pour l'éveil aux goûts et à la diététique.

Le Multi-Accueil est le lieu de socialisation des petits et permet aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Geneviève Déprés Présidente du SIVU
Maryline Burrin, Corinne Raclet déléguées communales au SIVU



2^{ème} plan : M.-A. FIGUET, M. CHIOCCA, S. GROS, F. NOVO-PÉREZ, V. MATTASSOGLIO

1^{er} plan : S. BERNARD, N. LUISET, L. BONIER, V. COBANNE, M.-L. MICHAILLE (Directrice), M. CHAFFARD

MAPAD

En 2005, les Ombelles a essayé de développer ses relations avec les autres structures de la commune : écoles, halte-garderie, bibliothèque, etc. C'est ainsi que plusieurs rencontres intergénérationnelles ont eu lieu.

Les enfants de l'école primaire sont venus chanter des chansons et discuter avec quelques Résidents ayant vécu la seconde guerre mondiale. Ils ont également assisté avec les pensionnaires à une lecture des Fables de la Fontaine organisée en collaboration avec la bibliothèque. Ceux de la halte-garderie sont venus fêter le carnaval en notre compagnie.

Nos liens se tissent également à l'extérieur de la commune : les enfants de l'école maternelle de Neydens nous ont dessiné une magnifique fresque et nous l'ont apportée. Nous les avons remerciés autour d'un goûter crêpes fort apprécié et sommes allés leur rendre visite dans leur école pour un pique-nique sous le préau ! Enfin, les enfants du collège « La présentation de Marie » de Saint Julien en Genevois nous ont confectionné de nombreuses œuvres sur les thèmes du « Jardin extraordinaire » et de « Comme un oiseau sur la branche ». Vous pouvez donc découvrir au détour d'un couloir de drôles de plantes et oiseaux venus égayer nos locaux...

La collaboration avec la bibliothèque perdure puisque chaque semaine, une revue de presse locale est faite aux Résidents.



Nos bénévoles, Marie CATRY, Nicole BARTHASSAT et Odile RATTIER sont toujours fidèles au poste et continuent à venir chaque semaine animer l'après-midi. Tout comme Françoise URBAN qui fait faire chaque semaine de l'exercice en douceur...

Un nouveau partenaire, l'association Arc-en-Ciel, va participer au bien-être des Résidents en offrant un cadeau à chaque anniversaire et une animation extérieure musicale par an aux Ombelles.

L'animation a besoin d'être pensée et développée aux Ombelles. Nous y travaillons avec le soutien de l'Amicale du personnel des Ombelles, des bénévoles, des familles et de tous les responsables des structures communales.

La Directrice,
Juliette BUSCH

Inauguration du CTM



M. Ernest NYCOLLIN, Président du Conseil Général de Haute-Savoie, inaugure le Centre Technique Municipal de Viry le 27 mai 2005, en présence de M. Claude BIRRAUX, Député, de M. Georges ETALLAZ, Conseiller Général et Maire de Collonges sous Salève, et de M. Jean-Pierre BUET, Maire de Viry.



Les nouveaux locaux utilisés par le Centre de Première Intervention (C.P.I.) de Viry ont permis de le doter d'un véhicule porteur d'eau (à droite de la photo).



De nombreux visiteurs ont découvert les 1300 m² d'ateliers municipaux, et les locaux concédés au Centre de Première Intervention des Pompiers de Viry. Une fin d'après-midi chaude et amicale.



Week-end de la Vogue

Les 17 et 18 septembre, Viry a accueilli sa vogue annuelle. A cette occasion vingt-cinq manèges et stands forains se sont installés autour de la mairie. Les bars et restaurants, ainsi que les pompiers, de la commune ont participé activement à cette fête en proposant des menus spécifiques, malgré le temps peu favorable.

L'association des sports mécaniques de Viry (ASMV) nous a proposé sa maintenant traditionnelle course sur prairie : septième organisation consécutive ! Les courses du week-end se sont déroulées sur un circuit fermé long de 1200 m, large de 12 m au départ, et diminuant ensuite à 6 m où le soleil brilla... par son absence.



Le samedi, la course du club a aligné quarante pilotes (ASMV et invités) dont les trois premiers se sont qualifiés pour l'épreuve du lendemain. C'est dans la bonne humeur que la journée a continué avec un apéritif et un repas sous chapiteau (200 repas servis), suivie d'un concert rock avec le groupe GAMMA-GT de Minzier et terminée tôt... aux aurores !!!



Le dimanche, quatre-vingt pilotes se sont affrontés dans la course UFOLEP destinée aux licenciés. Avec une nouveauté cette année : une course de motos anciennes et une épreuve pour les jeunes



Podium des jeunes

(cadets et éducatifs). L'après-midi s'est clôturé par la remise des coupes et récompenses.

Classement du samedi

| | | |
|---|------------------------|---------|
| 1 | GIROD Thomas | ASMV |
| 2 | DUBOST Jérôme | Seyssel |
| 3 | GENOUD PRACHEX Mickaël | ASMV |

Classement du dimanche

| | | |
|---|------------------------|---------|
| 1 | DUBOST Jérôme | Seyssel |
| 2 | GENOUD PRACHEX Mickaël | ASMV |
| 3 | GROSJEAN Gavroche | Thoiry |
| 4 | GARDIOL Michel | ASMV |



Podium motos anciennes

Cette année encore, l'ASMV, qui a atteint sa majorité (l'association a été créée en 1987), nous a proposé une manifestation de qualité, avec une organisation à la fois professionnelle et conviviale. La course sur prairie de Viry est devenue un évènement incontournable !

Bravo donc aux organisateurs, merci aux nombreux spectateurs et à tous : rendez-vous l'année prochaine !!!

André BONAVENTURE

15 ans déjà pour le jumelage de la ville de Mössingen (Allemagne) et du Canton de St Julien

Une première partie des festivités destinées à fêter le 15^{ème} anniversaire du jumelage, s'est déroulée dans le canton de St Julien les 11 et 12 juin derniers. Une rencontre nouvelle a eu lieu les 14, 15 et 16 octobre à Mössingen dont le compte rendu vous sera adressé à l'occasion du prochain bulletin.

En juin, nos amis de Mössingen s'étaient déplacés nombreux (une centaine de personnes), utilisant des modes de transport variés : pour les plus sportifs le vélo, et pour les autres le bus.

Nous avons passé de bons moments amicaux dans différents lieux du canton :

- St Julien pour l'accueil du vendredi soir.
- Valleiry pour l'inauguration du gymnase.
- Archamps pour la partie plus officielle de la fête, où les chorales du Vuache, de St Julien, de l'école ABC, et les harmonies de Mössingen et St Julien, se sont succédées avec talent.

La grande émotion qui émanait de la rencontre tout au long du week end démontre, si besoin en était, que l'amitié se moque bien des frontières.



A suivre

Circulation des véhicules motorisés

Les Syndicats intercommunaux d'aménagement, de protection et de conservation du Vuache,

- **SIAV**, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
- **SIPCV** Syndicat Intercommunal pour la Protection et la Conservation du Vuache

Siège social : Mairie de Vulbens

COMMUNIQUENT

La réglementation sur la circulation des véhicules motorisés sur les chemins de randonnée :

La loi du 03/01/1991 et le décret du 20/03/1992 relatifs à la circulation des véhicules terrestres dans

les espaces naturels précisent que :

« La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies du domaine public de l'Etat, des départements, des communes, et des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique (Art. 1).

L'interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels (Art. 2).

L'utilisation à des fins de loisirs d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige est interdite (art 3) ». Ces interdictions ne s'appliquent pas sur certains terrains spécialement prévus pour la pratique sportive et ayant été autorisée.

Assistante maternelle



Vous souhaitez devenir assistante maternelle :

Adressez une lettre de motivation au service de protection maternelle et infantile de votre secteur.

Vous recevrez ensuite une lettre de convocation pour participer à une réunion d'information sur l'agrément pendant laquelle vous serez exposés les conditions d'exercice, les droits et les obligations du métier d'assistante maternelle.

Un formulaire de demande d'agrément vous sera alors remis. Ce dossier est à remplir et à déposer à la circonscription d'actions médico-sociales du Genevois Français.

Votre demande fera l'objet d'une visite à votre domicile par une puéricultrice. Elle s'assurera que les conditions d'accueil (logement, environnement familial, etc...) garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants.

Votre candidature sera examinée par le Président du Conseil Général qui décidera ou non de vous délivrer l'agrément.

Les avantages de l'agrément pour l'assistante maternelle :

Il vous reconnaît un statut professionnel et vous donne droit à une formation reconnue.

Il vous permet de bénéficier d'un régime fiscal avantageux : vous pourrez déduire la valeur de 3 heures de SMIC par journée de garde et par enfant gardé de la totalité des sommes perçues (salaire + indemnités d'entretien).

Il vous ouvre des droits personnels au régime général de la sécurité sociale (assurance maladie et assurance vieillesse), ainsi qu'à un régime de retraite complémentaire et au régime d'assurance chômage (ASSEDIC).

Avec l'agrément, vous pouvez exercer votre profession d'assistante maternelle indépendante. Sachez que :

La Communauté de Communes du Genevois met à votre disposition un service : le Relais Assistantes Maternelles qui a pour mission de valoriser votre métier et de vous accompagner dans votre relation avec les parents (vos employeurs).

Ce service, vous permet de bénéficier de l'écoute de professionnelles de la petite enfance, personnes ressources.

Il vous accompagne et vous aide dans cette nouvelle activité professionnelle et vous informe sur votre statut, vos droits et vos obligations.

Le Relais vous permet aussi de rencontrer d'autres assistantes maternelles et de participer à des temps de rencontre et d'éveil avec les enfants.

Vous pouvez pour toute information complémentaire contacter le Relais Assistantes Maternelles au moment des permanences téléphoniques ou rencontrer une des animatrices au cours des permanences d'accueil au **04 50 95 91 40**.

LES PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES :

| | |
|----------------|------------------|
| LUNDI | de 8H30 à 10H00 |
| MARDI..... | de 8H30 à 10H00 |
| MERCREDI | de 8H30 à 10H00 |
| JEUDI..... | de 8H30 à 10H00 |
| | de 13H30 à 15H00 |
| VENDREDI | de 13H30 à 15H00 |

LES PERMANENCES D'ACCUEIL

Mairie de Saint-Julien

| | |
|-------------|------------------|
| LUNDI | de 10H00 à 12H00 |
|-------------|------------------|

(accueil sur rendez-vous)

Mairie de Valleiry

| | |
|------------|------------------|
| MARDI..... | de 16H00 à 18H00 |
|------------|------------------|

Communauté de Communes du Genevois

| | |
|----------------|------------------|
| MERCREDI | de 10H00 à 12H30 |
| VENDREDI | de 16H30 à 19H00 |

LES TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIFS :

Saint-Julien

| | |
|-------------|-----------------|
| LUNDI | de 9H00 à 11H00 |
|-------------|-----------------|

35 route de Thairy (salle des Tilleuls)

Présilly

| | |
|------------|-----------------|
| MARDI..... | de 9H00 à 11H00 |
|------------|-----------------|

Ancienne école du petit Châble

Archamps

| | |
|----------------|-----------------|
| MERCREDI | de 9H00 à 11H30 |
|----------------|-----------------|

Ancienne école maternelle

Viry

| | |
|----------------|-----------------|
| VENDREDI | de 9H00 à 11H00 |
|----------------|-----------------|

Centre social du Bois Gentil

Minéralisation des parterres

La commission «Voirie» a décidé de minéraliser les parterres de végétaux, longeant des voies à grande circulation : dans la traversée du village de l'Eluiset et aux entrées du Chef-Lieu, le long de la RN 206.

En effet, d'une part, les végétaux souffraient de la pollution et du sel de déneigement, et d'autre part l'entretien de ces espaces devenait techniquement dangereux à assumer.



Chef-Lieu : les convois exceptionnels dégradent régulièrement les îlots



l'Eluiset : les commissions réfléchissent pour redonner l'effet de rétrécissement que donnaient les parterres

Sécurisation de chaussée



Aménagement du chemin des écoliers
Le chemin des écoliers a été sécurisé par la création de chicanes nécessaires pour couper la vitesse dans cette ligne droite.



Aménagement d'un chemin piétonnier à la Côte, destiné à sécuriser les piétons, et en particulier les écoliers qui se rendent à l'abribus, dans l'attente de travaux plus importants dont la maîtrise d'œuvre est lancée.



Un chemin piétonnier a également été aménagé chemin des primevères.

Réfection de la route de la Maison Blanche.

Ce tout nouveau revêtement a la propriété d'être stable par temps froid ou par forte chaleur. Les gravillons, sélectionnés parmi les plus durs, se fixent dans le bitume composé d'élastomère, pour une meilleure résistance au trafic. La durée de vie de la chaussée est donc rallongée pour un investissement moindre.



Le point sur les certificats d'hérédité

La délivrance de certificats d'hérédité par le maire, est une procédure simplifiée et gratuite permettant aux héritiers de justifier de leur qualité d'héritier, pour une somme n'excédant pas 5335.72 € (soit 35 000 F).

Cependant, il appartient au maire de s'assurer que les personnes demandant la délivrance du certificat sont bien les seuls héritiers. Faute de cette assurance, il ne devra pas établir le document.

Devant la complexité croissante des liens de filiation (nombreuses familles recomposées, mobilité géographique des personnes ...), il devient impossible d'établir des certificats d'hérédité en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi, le maire a décidé de ne plus délivrer ce type de document qui, rappelons-le, engage sa responsabilité.

Les héritiers devront dorénavant s'adresser à un notaire, professionnel en matière de succession.

Un litige à régler...



Vous êtes en litige avec une personne et vous souhaitez éviter un procès ?

Le conciliateur de justice peut vous aider.

Le conciliateur de justice est un bénévole nommé par le premier président de la cour d'appel.

Il a pour mission de trouver un compromis entre les parties (vous et votre adversaire). Il facilite le règlement à l'amiable des conflits entre personnes physiques ou morales, et est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

La conciliation concerne les conflits d'ordre civil (non pénaux), comme:

- les difficultés de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- les différends entre propriétaires et locataires,
- les créances impayées,
- les malfaçons de travaux.

Le conciliateur de justice n'intervient pas:

- en matière de divorce ou de séparation de corps,
- dans les affaires d'état civil,
- dans les conflits entre un particulier et l'Administration il faut alors s'adresser au Médiateur de la République.

Contact : secrétariat de la Mairie de St Julien en Genevois Tél 04.50.35.14.14

La procédure de conciliation est gratuite.

Vous avez tenté, en vain, de régler un litige avec un service de l'Administration ?

Le Médiateur de la République peut vous aider à trouver une solution concertée. Il règle les litiges entre citoyen et administration ou service public.

L'institution propose des règlements amiables, trouve des solutions sur le terrain, notamment grâce aux délégués et élabore des réformes en partenariat avec les parlementaires.

Le Médiateur de la République est représenté sur le terrain par 300 délégués, tous bénévoles, retraités ou en activité, qui ont une bonne connaissance de l'administration et dont le rôle peut se résumer ainsi : écouter, expliquer, orienter, intervenir.

ANNEMASSE

M. Gérard DEMONTE,

Délégué du Médiateur de la République

Permanence le vendredi

Maison de justice et du droit

3, rue du Levant

74100 Annemasse

Tel. 04.50.84.06.70

gerard.demonte@mediateur-republique.fr

ANNECY

Mme Marie-Claude BAZILE,

Déléguée du Médiateur de la République

Permanence : le jeudi toute la journée

le mardi de 15h00 à 17h30

Préfecture de la Haute-Savoie

Rue Louis Revon

BP 2332 74000 Annecy

Tel. 04.50.33.61.16

Fax. 04.50.33 64 56

Le recours au Médiateur de la République est gratuit.

Liste électorale politique — la refonte est repoussée à septembre 2006

DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est une démarche effectuée tous les 3 ans dans l'ensemble des communes françaises. En effet, si les inscriptions et les radiations d'électeurs sont gérées à l'année civile, il est nécessaire d'effectuer ponctuellement un reclassement alphabétique. Cette opération est donc «la refonte».

A cette occasion chaque électeur reçoit une nouvelle carte*.

La refonte s'effectue normalement en mars de l'année concernée, or M. le Préfet nous indique que pour 2006, elle ne se fera qu'en septembre 2006. N'attendez donc pas de carte d'électeur en mars prochain.

* Ainsi si vous avez constaté une erreur sur votre carte actuelle, il serait bon d'en informer le service élection (Tél : 04.50.04.70.69) pour qu'il puisse la rectifier.

2006 : une nouveauté pour notre commune, un troisième bureau de vote verra le jour.

Les 2034 électeurs de Viry sont aujourd'hui répartis en deux bureaux : 912 électeurs au bureau n°1 dans la salle du conseil municipal de la mairie, et 1122 au bureau n°2 dans la salle de jeux de l'école maternelle.

Une note préfectorale préconisait un maximum de 900 électeurs par bureau pour faciliter les opérations de dépouillement, les jours de scrutins. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé la création d'un troisième bureau sur la commune. Chaque bureau correspondra à un découpage géographique précis :

Mairie



Bureau N°1

Chef-Lieu ,
La Rippe

Ecole maternelle



Bureau N°2

L'Eluiset,
Thonex,
Veigy,
La Côte,
Cortenet

Bureau N°3

Malagny,
Humilly,
Vaux,
Songy,
Le Fort,
Germagny,
Essertet

Aux prochaines élections prévues en 2007, nos habitudes seront quelque peu modifiées. Rassurez-vous, une signalisation supplémentaire sera mise en place !

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL



Les jeunes hommes et les jeunes femmes nés en 1989 sont soumis à l'obligation de recensement militaire à l'âge de 16 ans.

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui vous permettra de connaître les dates de recensement à respecter en fonction de la date de naissance :

| Je suis né(e) en | Sexe | J'aurais | Je dois me présenter à la mairie en |
|------------------|--------|----------|-------------------------------------|
| Septembre 1989 | H et F | 16 ans | Septembre – Octobre 2005 |
| Octobre 1989 | H et F | 16 ans | Octobre – Novembre 2005 |
| Novembre 1989 | H et F | 16 ans | Novembre – Décembre 2005 |
| Décembre 1989 | H et F | 16 ans | Décembre 2005 – Janvier 2006 |

| Je suis né(e) en | Sexe | J'aurais | Je dois me présenter à la mairie en |
|------------------|--------|----------|-------------------------------------|
| Janvier 1990 | H et F | 16 ans | Janvier – Février 2006 |
| Février 1990 | H et F | 16 ans | Février – Mars 2006 |
| Mars 1990 | H et F | 16 ans | Mars – Avril 2006 |
| Avril 1990 | H et F | 16 ans | Avril - Mai 2006 |
| Mai 1990 | H et F | 16 ans | Mai – Juin 2006 |
| Juin 1990 | H et F | 16 ans | Juin – Juillet 2006 |
| Juillet 1990 | H et F | 16 ans | Juillet – Août 2006 |
| Août 1990 | H et F | 16 ans | Août – Septembre 2006 |
| Septembre 1990 | H et F | 16 ans | Septembre – Octobre 2006 |
| Octobre 1990 | H et F | 16 ans | Octobre – Novembre 2006 |
| Novembre 1990 | H et F | 16 ans | Novembre – Décembre 2006 |
| Décembre 1990 | H et F | 16 ans | Décembre 2006 – Janvier 2007 |

Si vous avez omis de vous inscrire dans les délais, vous devez vous présenter dès à présent en mairie, pour y être régularisé.

Je rappelle que l'attestation de recensement délivrée par la mairie est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le fichier du service national avec les données du recensement servira également à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Pour tout renseignement complémentaire : secrétariat de la mairie 04.50.04.70.26

Pièces à fournir pour le recensement : livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.

Les pompiers de Viry solidaires du Sri Lanka

Comme beaucoup de concitoyens, nous avons souhaité aider les victimes du tsunami qui a ravagé les côtes de l'Asie du Sud Est. C'est au travers de notre amicale que nous nous sommes associés à une grande opération organisée en partenariat avec l'amicale des pompiers de St Paul en Chablais, les associations Chablais Eau Pure au Sri Lanka et S.O.S. Sri Lanka, ainsi que l'Organisation Non Gouvernemental G.I.S. 74 (Groupe d'Intervention et de Secours). Tous ensemble, nous avons pour but d'installer une unité de pompage et de purification d'eau dans le village de Bentota. Après avoir participé financièrement à l'achat du matériel grâce à une collecte de dons et à l'argent de la vente des calendriers, nous nous sommes envolés de Genève, en juin, pour Abu Dhabi et via Colombo, pour nous rendre dans le village de Bentota. L'opération s'est déroulée en trois phases, une première mission d'évaluation suivie de deux autres missions pour l'installation proprement dite de l'unité de pompage. Pour mener à bien cette opération, nous avons préalablement reçu une formation spécifique, mais nous avons dû faire preuve de débrouillardise pour faire face aux nombreuses difficultés



techniques rencontrées sur le terrain. Acheminer le matériel sur place n'a pas été non plus facile car nous avons été confrontés à une administration tatillonne qui nous a fait perdre plusieurs jours en démarches administratives compliquées. Néanmoins, à force de patience et de ténacité, nous avons parfaitement réussi notre mission que nous avons parachevée en formant sur place des techniciens capables d'assurer le fonctionnement et la maintenance de l'installation. Au final nous tirons un bilan globalement positif de notre mission humanitaire. Grâce à cette installation, 6000 personnes bénéficient d'eau potable. Nous remercions vivement les personnes qui se sont associées à nous, en faisant des dons.

Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Viry,

Michel Secret

VEIGY 2005

Une fois n'est pas coutume...

Pour la deuxième année consécutive les habitants de Veigy se sont rassemblés ce dimanche 04 septembre.

C'est sous un soleil radieux et sous le haras de Michel, que nous avons partagé une paella non seulement géante (160 personnes) mais aussi délicieuse.

Comme l'année passée, Mme STOCKLI s'était dépassée pour la décoration.

Tout le monde a mis la main à la pâte pour la préparation et le rangement.

Nous remercions la commune pour le prêt des bancs et des tables, merci également à Michel pour sa «salle des fêtes» improvisée, et grand merci à tous les

habitants de Veigy, jeunes et moins jeunes qui ont fait par leur présence que cette journée soit une réussite.

A l'année prochaine.

Les organisateurs



Bibliothèque Viry Lire



Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h-19h
 Mercredi : 10h-12h
 14h-18h
 Vendredi : 15h-19h
 Samedi : 10h-12h

L'inscription pour les enfants de moins de 18 ans est gratuite.

73 chemin Vy Darri
 BP 18
 74580 Viry
 04 50 04 77 96
 Viry.lire@wanadoo.fr

HEURE DU CONTE

Tous les mercredis d'octobre à décembre, les conteurs sont de retour à la bibliothèque et ils ont pleins de choses à vous raconter...

| | | |
|--|---|-------------------|
| 26 octobre 14h30 | Pascale Porcherot « Contes pour tout petit » | De 1 à 4 ans |
| 2 novembre 14h30 | Linda Arbona et Denise Jarre du Conte Vers | A partir de 5 ans |
| 9 novembre 15h | A.C. Laurent et F.Cerny « Comme un poisson dans l'eau » | A partir de 5 ans |
| 16 novembre Spectacle Jules Verne | | |
| 23 novembre 14h30 | Le chant des Trolles « Contes sur les animaux » | A partir de 5 ans |
| 30 novembre 14h30 | Claudine Sitbon et Isabelle Benchétrit du Conte Vers | A partir de 5 ans |
| 7 décembre | A.C Laurent et F. Cerny « Sans rime ni raison » | A partir de 5 ans |
| 14 décembre 14h30 | Pascale Porcherot « Contes d'hiver » | A partir de 5 ans |

Lettres Frontière 2005

Lettres Frontière met en lumière les richesses croisées de la Suisse Romande et de Rhône Alpes en littérature.

Les dix ouvrages de la sélection 2005 sont disponibles dans les bibliothèques de Viry et de Vers

Election du coup de cœur : Samedi 8 octobre

Les mondes de Jules Verne

Pour le centenaire de sa mort, la bibliothèque Viry-Lire lui consacre une exposition et plusieurs animations pour découvrir ou redécouvrir la joie des « Voyages extraordinaires ».

EXPOSITION « LES MONDES DE JULES VERNE »

De septembre à décembre à la bibliothèque

« *LE TOUR DU MONDE À VIRY* »

Samedi 5 novembre à 14h

Venez découvrir Jules Verne à travers un périple dans Viry

Rallye pour toute la famille organisé en collaboration avec la MIC et d'autres associations de Viry.



« *LES VOYAGES DE JULES OU L'ÎLE MYSTÉRIEUSE* »

Mercredi 16 novembre

En sortant de ce spectacle, vous saurez allumer un feu sans allumette, fabriquer des flèches, des habits, faire du verre, du savon, construire un bateau, un télégraphe, vous battre contre les pirates, dresser des animaux, traquer des bêtes sauvages...toutes ces choses qui feront de vous un être averti pouvant faire face à tous les événements imprévus.

A partir de 7 ans

Entrée libre. Salle à l'école maternelle.

Le poste multimédia

Désormais, la bibliothèque Viry-Lire met à la disposition de ses usagers un poste informatique.

- Consultation du Web
- Consultation de cédéroms encyclopédiques
- Utilisation de Word, Excel...
- Possibilité d'imprimer

La consultation se fait pendant les heures de permanence, sur une durée de 30 mn. (Aucune réservation n'est nécessaire)

Pour pouvoir profiter de ce nouveau service, il vous suffit d'être inscrit à la bibliothèque et de signer « la charte d'utilisation du poste multimédia », qui en notifie la réglementation.

Priorité aux enfants !!!

Le mercredi, et selon les possibilités, le poste est prioritairement réservé aux enfants.

- Consultation de cédéroms encyclopédiques
- Consultation de cédéroms ludoéducatifs
- Consultation du Web (limitée à quelques pages)

Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un parent. Les plus de 10 ans devront signer avec l'accord d'un parent la charte d'utilisation.

Le foot féminin, ça marche bien...

19 juin 2005 : finale de la coupe de district féminine

Jamais on avait vu autant de monde autour du stade...

Tout y était : les deux équipes féminines, les supporters en nombre, le soleil, les coupes reluisantes...

Toute la saison, nous avons défendu haut et fort les couleurs vertes et blanches de notre club. La première place du championnat acquise, nous mettons tous nos espoirs sur cette finale. La coupe du district, on l'a déjà perdue l'année passée, alors cette saison, on est à domicile, on y croit, on la veut !

Le foot reste un jeu, après de nombreux rebondissements, c'est au tir au but que se termine le match, les féminines de Viry perdent pour la deuxième fois consécutive cette finale.

Ce n'est pas grave, si vous saviez comme c'était fabuleux d'entendre tous ces supporters nous encourager et nous pousser. Merci encore à eux.

POUR RÉPONDRE À QUELQUES QUESTIONS :

- quand ont lieu les entraînements des filles ?

Tous les mercredis de 19h30 à 21h, les matchs sont le dimanche matin à 10h.

- nos objectifs cette saison ?

Renouveler notre première place au championnat.



Gagner la coupe de district.

Monter une équipe de jeunes 13-16 ans féminines

- nos effectifs 2005/2006 ?

21 seniors (+ de 16 ans)

6 jeunes (entre 12 et 16 ans)

- où peut-on se renseigner ?

responsable équipe féminine :

04.50.04.84.14 ou 06.11.09.83.62

La saison a repris depuis le 15 août, nous nous entraînons toutes ensemble dans la bonne humeur et nous recherchons encore des filles. Si vous avez déjà joué ou que vous voulez vous essayer au ballon rond, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !!!

Une fusion pour plus d'efficacité

PRÉSENTATION DE L'ADMR VIRY-VUACHE

L'ADMR VIRY-VUACHE est née de la fusion des ADMR de VIRY et de celle du VUACHE le 1^{er} janvier 2005.

Elle intervient en particulier sur huit communes, Chenex, Chevrier, Dingy en Vuache, Jonzier, Savigny, Vers, Viry et Vulbens. Son objectif : apporter un soutien moral et matériel aux personnes qui, du fait de leur situation familiale, de la maladie ou de l'âge, éprouvent des difficultés pour accomplir les actes de la vie quotidienne tels que le ménage, l'entretien du linge, les courses etc. et permettre ainsi un maintien à domicile des personnes aidées dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce faire quatorze aides à domicile travaillant à temps partiel, salariées de l'association interviennent actuellement auprès de 80 personnes ce qui représente en moyenne annuelle près de 12000 heures d'intervention.

Une secrétaire administrative assure une permanence au siège de l'association 185 rue des Prés Bois à Viry près de la halte garderie tous les matins du lundi au jeudi et le vendredi toute la journée.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé des membres des Conseils d'Administration des deux anciennes associations comportant des représentants des huit communes dont plusieurs sont

membres de Conseils Municipaux. Un bureau de 7 membres a été élu par le conseil à la suite de la dernière assemblée générale qui a eut lieu le 26 mai 2005.

Si vous êtes intéressés par ce service, pour vous même ou pour une personne de votre entourage, adressez vous au secrétariat qui vous donnera des informations précises sur les conditions de mise en place d'un service d'aide à domicile, sur les modalités d'attribution possible d'une aide financière de la part des caisses de retraite ou du Conseil Général et le cas échéant une des bénévoles de l'association assurera le montage du dossier.

N'hésitez pas à vous renseigner (04 50 04 86 45), nous sommes à votre disposition.

La Présidente de l'association ADMR Viry-Vuache

Marie-Claude Droubay





MAIRIE

Service accueil/état civil Tél : 04.50.04.70.26 – Fax 04.50.04.70.70

| | |
|----------|---|
| Lundi | de 13h30 à 17h00 |
| Mardi | de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00) |
| Mercredi | de 13h30 à 17h00 |
| Jeudi | de 13h30 à 17h00 |
| Vendredi | de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 |

Service urbanisme (Tél : 04.50.04.70.72) et **Secrétariat technique** (Tél : 04.50.04.70.71)

| | |
|----------|---|
| Mardi | de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00) |
| Jeudi | de 13h30 à 17h00 |
| Vendredi | de 8h00 à 12h00 |

MAPAD « Les Ombelles » (Maison de retraite) 04.50.04.79.04

MULTI ACCUEIL « AUX PAYS DES P'TITS PIOUX »

(crèche – halte garderie) 04.50.04.76.84

A.D.M.R. (Aide à domicile en milieu rural) 04.50.04.86.45

ECOLES DE VIRY

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Ecole primaire - Chef lieu : | 04.50.04.72.27 |
| Ecole primaire - Malagny : | 04.50.04.75.75 |
| Ecole maternelle - Chef Lieu : | 04.50.04.80.80 |

Hôpital 04.50.49.65.65

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

MJC 04.50.04.84.13

Bibliothèque 04.50.04.77.96

Assistante sociale pôle de St Julien 04.50.49.49.50

Trésorerie de St Julien 04.50.49.08.97

Office de Tourisme (www.tourisme-genevois.fr) 04.50.04.71.63

Service assainissement (Communauté de Communes du Genevois) 04.50.95.92.60

Urgence assainissement 0 810 000 777

EDF - Dépannage 08 10 33 30 74

Déchetterie de Vulbens 04.50.04.64.08

- De novembre à février :

Du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h30
Samedi : 9h00-17h30

- De mars à octobre

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
Samedi : 9h00-17h30

Déchetterie de Neydens 04.50.04.41.67

- De novembre à février :

Du lundi au samedi de 9h00 à 17h30

- De mars à octobre

Du lundi au samedi : 9h00 à 18h00

Centre anti-poisons 04.78.54.14.14 (Lyon)

04.76.42.42.42 (Grenoble)



OCTOBRE

Du vendredi 21 octobre après la classe au jeudi matin 03 novembre :
vacances scolaires de Toussaint

22 octobre 2005 : fête du cidre

Dimanche 23 octobre : repas des anciens

du 17 octobre au 18 novembre : Exposition «Pays du Vuache» S.I.A.V.
dans le hall d'entrée de la mairie

du 24 au 28 octobre : Centre de Loisirs organisé par la M.J.C.

NOVEMBRE

Vendredi 11 novembre 2005 :
commémoration du 87^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918

DECEMBRE

Du samedi 17 décembre après la classe au mardi matin 03 janvier : vacances scolaires de Noël

Samedi 24 décembre : Marché de Noël

JANVIER

Vœux de Monsieur le Maire, date à confirmer

FEVRIER

Du samedi 18 février après la classe au lundi matin 06 mars :
vacances scolaires d'hiver, Stage Ski et Surf proposé par la MJC

COMMUNE DE VIRY

Directeur de publication : Jean Pierre BUET

Responsable de la rédaction : Commission communale d'information

Conception et réalisation : Recto-Verso Annecy le Vieux

Impression : Imprimerie Nouvelle - Belley

Tirage : 1700 exemplaires

Parution et dépôt légal : octobre 2005

